



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° CRV - 4 -
SÉANCE N° 516 DU 21 NOVEMBRE 2022

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION PROJET À LA MAISON DE L'EUROPE POUR UNE CONFÉRENCE SUR L'UKRAINE

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 14 novembre 2022, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, maire.

Étaient présents

Florian Bercault, maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Flécharde, Camille Pétron, Antoine Caplan, Christine Droguet, Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Solange Bruneau, Éric Paris (à partir de 18h32), Georges Hoyaux, Laurent Paviot, Catherine Roy, Nadège Davoust, Caroline Garnier, Sébastien Buron, Geneviève Pham-Sigmann, Guillaume Agostino, Kamel Ogbi, Rihaoui Chanfi, Ludivine Leduc, Lucie Chauvelier, Didier Pillon (à partir de 18h30), Samia Soultani, Gwendoline Galou, Vincent d'Agostino, Chantal Grandière, Lucile Perin et Henri Renié (à partir de 18h06), conseillers municipaux.

Étaient représentés

Patrice Morin a donné pouvoir à Bruno Bertier, Marie Boisgontier a donné pouvoir à Bruno Flécharde, Jonathan Guilemin a donné pouvoir à Camille Pétron, Noémie Coquereau a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Paul Le Gal-Huamé a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, Didier Pillon a donné pouvoir à Lucile Perin (jusqu'à 18h30), Marie-Cécile Clavreul a donné pouvoir à Samia Soultani, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Henri Renié et James Charbonnier a donné pouvoir à Vincent d'Agostino.

Camille Pétron et Vincent d'Agostino sont désignés secrétaires.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 25 novembre 2022

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 21 NOVEMBRE 2022

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION PROJET À LA MAISON DE L'EUROPE
POUR UNE CONFÉRENCE SUR L'UKRAINE

Rapporteur : Caroline Garnier

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article L9-1,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 21 mars 2022 portant adoption du budget primitif 2022 de la ville de Laval et attribution des subventions aux associations au titre de l'année 2022,

Considérant que la Maison de l'Europe en Mayenne a organisé une conférence intitulée : "Le dessous des cartes : décrypter la guerre russo-ukrainienne", le 14 septembre 2022, afin de sensibiliser le grand public aux enjeux de ce conflit,

Que la Maison de l'Europe en Mayenne sollicite le soutien de la ville pour cette initiative par l'attribution d'une subvention,

Sur proposition de la commission cultures et rayonnement de la ville,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Une subvention projet d'un montant de 1 000 € est attribuée à la Maison de l'Europe en Mayenne pour la conférence "Le dessous des cartes : décrypter la guerre russo-ukrainienne" qu'elle a organisée le 14 septembre 2022.

Article 2

Cette subvention est imputée sur le fonds de réserve du service partenariat associatif de la ville, section Fonds d'initiative citoyenne (nature 6574) du budget principal de la ville de Laval au titre de l'année 2022.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le maire

Signé : Florian Bercault